FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n°1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission et le règlement (CE) n°1272/2008

Date d'émission 23-janv.-2019 **Date de révision** 11-okt.-2023 **Numéro de révision** 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit TLR-1

Nom du produit TLR-1 Medium Strength Threadlocker

Synonymes TLR-1

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Verrouiller les assemblages filetés

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur
MAILLON SARL
ZA Landieu
Beychac et Caillau
33-5-56-38-63-00

Fournisseur
Park Tool Company
5115 Hadley Avenue N
St Paul, MN 55128
+1 651-777-6868

Pour plus d'informations, contacter
Adresse e-mail info@maillon.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC International)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Méthacrylate de polyéthylène glycol, Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol, Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol, Hydroperoxyde de cumene

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion.
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Méthacrylate de polyéthylène glycol 25852-47-5	50-59	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319)	-	-	-

				STOT SE 3 (H335)			
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol 18268-70-7	20-29	Aucune donnée disponible	242-149-6	Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2B (H320)	-	-	-
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	5-9	Aucune donnée disponible	248-666-3	Eye Irrit. 2A (H319) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
Saccharine sodique 128-44-9	1-4	Aucune donnée disponible	204-886-1	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	1-4	Aucune donnée disponible	(617-002-00-8) 201-254-7	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) Org. Perox. E (H242) Self-react. F (H242) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 4, H227	Eye Dam. 1 :: 3%<=C<10% Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=10% Skin Irrit. 2 :: 3%<=C<10% STOT SE 3 :: C<10%	-	-
Isopropylbenzène 98-82-8	<=1	Aucune donnée disponible	(601-024-00-X) 202-704-5	STOT SE 3 (H335) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 3 (H226) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
Acide acétique, 2-phénylhydrazide 114-83-0	<=1	Aucune donnée disponible	204-055-3	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol 18268-70-7	18000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	11200	5005	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Saccharine sodique 128-44-9	14200	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	382	133.56	Aucune donnée disponible	1.3694	Aucune donnée disponible
Isopropylbenzène 98-82-8	1400	10578	Aucune donnée disponible	21.557	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Effets de l'exposition Voir la section 11 pour toute information toxicologique supplémentaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations Voir la section 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Isopropylbenzène 98-82-8	* STEL: 250 mg/m³ STEL: 50 ppm TWA: 50 mg/m³ TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL 50 ppm STEL 250 mg/m³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ D*	STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ *
Nom chimique	**Chypre**	**République tchèque**	**Danemark**	**Estonie**	**Finlande**
Isopropylbenzène 98-82-8	* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 100 mg/m³ Ceiling: 250 mg/m³ D*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ H* STEL: 250 mg/m³ STEL: 50 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ A*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ iho*
Nom chimique	**France**	**Allemagne TRGS**	**Allemagne DFG**	**Grèce**	**Hongrie**
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ *	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ Peak: 40 ppm Peak: 200 mg/m³ *	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ *	TWA: 50 mg/m³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m³ STEL: 50 ppm b*
Nom chimique	**Irlande**	**Italie MDLPS**	**Italie AIDII**	**Lettonie**	**Lituanie**
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	-	-	-	TWA: 1 mg/m³	O* TWA: 1 mg/m³
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ cute*	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ Ada*	O* TWA: 50 mg/m³ TWA: 10 ppm STEL: 170 mg/m³ STEL: 35 ppm
Acide acétique, 2-phénylhydrazide 114-83-0	-	-	-	-	J+ O* TWA: 0.013 mg/m³

					TWA: 0.01 ppm
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Isopropylbenzène 98-82-8	Peau* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	skin* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ H*	TWA: 50 mg/m³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m³ STEL: 50 ppm H*	STEL: 250 mg/m³ TWA: 50 mg/m³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ Cutânea*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ P*	TWA: 20 ppm TWA: 500 mg/m³ K* Ceiling: 250 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ vía dérmica*

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Méthacrylate de polyéthylène glycol 25852-47-5	-	S+	-
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	-	S+	-
Isopropylbenzène 98-82-8	NGV: 10 ppm NGV: 50 mg/m³ Bindande KGV: 50 ppm Bindande KGV: 250 mg/m³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m³ STEL: 80 ppm STEL: 400 mg/m³ H*	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m³ Sk*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Isopropylbenzène 98-82-8	-	-	7 mg/g Creatinine - urine (2-Phenol-2 propanol) - up to two hours after the end of work shift	-	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Isopropylbenzène 98-82-8	-	-	-	10 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis) end of shift) 10 mg/g Creatinine - BAT (end of exposure or end of shift) urine	10 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis) end of shift)

Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Isopropylbenzène 98-82-8	7 µg/g Creatinine - urine (Cumene) - no later than two hours after the end of the shift	-	-	10.6 mg/L (urine - 2-Phenylpropane end of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Isopropylbenzène 98-82-8	10 mg/g Creatinine - urine (2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis)) - at the end of the work shift	7 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol end of shift)	20 mg/g creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol after hydrolysis end of shift) 16.6 µmol/mmol creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol after hydrolysis end of shift)	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol 18268-70-7	-	14.7 mg/kg bw/day [4] [6]	10.3 mg/m³ [4] [6]
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	-	4.2 mg/kg bw/day [4] [6]	14.7 mg/m³ [4] [6]
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	-	-	6 mg/m³ [4] [6]
Isopropylbenzène 98-82-8	-	15.4 mg/kg bw/day [4] [6]	100 mg/m³ [4] [6] 250 mg/m³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol 18268-70-7	0.523 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.82 mg/m³ [4] [6]
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	2.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.8 mg/m³ [4] [6]
Isopropylbenzène 98-82-8	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	16.6 mg/m³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[6]	À long terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol 18268-70-7	0.1 mg/L	1 mg/L	10 µg/L	0.1 mg/L	-
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	0.904 mg/L	0.972 mg/L	0.904 mg/L	0.972 mg/L	-
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	0.0031 mg/L	0.031 mg/L	0.00031 mg/L	-	-
Isopropylbenzène 98-82-8	0.035 mg/L	0.012 mg/L	0.0035 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol 18268-70-7	231 mg/kg sediment dw	23.1 mg/kg sediment dw	-	46.2 mg/kg soil dw	-
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	6.28 mg/kg sediment dw	6.28 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.727 mg/kg soil dw	-
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	0.023 mg/kg sediment dw	0.0023 mg/kg sediment dw	0.35 mg/L	0.0029 mg/kg soil dw	-
Isopropylbenzène 98-82-8	3.22 mg/kg sediment dw	0.322 mg/kg sediment dw	200 mg/L	0.624 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques
Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Lunettes de sécurité étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains
Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps
Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire
Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
État physique Liquide
Couleur Bleu
Odeur Caractéristique
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle	>= 200 °C	

d'ébullition		
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	95 °C	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau	
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité relative		Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente	~ 1.07 g/cm³ (~ 8.92915 lbs/gal) @20°C	
Densité de liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Granulométrie		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	0.64
COV	~ 6.8 g/l / ~ 0.06 lb/gal

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aldéhydes. Hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants). En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë
Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:

ETAmél (voie orale)	> 2,000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	> 5,000 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeurs)	> 20 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	> 10 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol	= 18 g/kg (Rat)	-	-
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	= 11200 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Saccharine sodique	= 1280 mg/kg (Rat)	-	-

Hydroperoxyde de cumene	= 382 mg/kg (Rat)	= 0.126 mL/kg (Rabbit)	= 220 ppm (Rat) 4 h
Isopropylbenzène	= 1400 mg/kg (Rat)	= 12300 µL/kg (Rabbit)	> 3577 ppm (Rat) 6 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Isopropylbenzène	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Saccharine sodique 128-44-9	-	LC50: 16400 - 20400mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Hydroperoxyde de cumene	-	LC50: =3.9mg/L (96h,	-	-

80-15-9		Oncorhynchus mykiss)		
Isopropylbenzène 98-82-8	EC50: =2.6mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 6.04 - 6.61mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =4.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =2.7mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.1mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: =0.6mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 7.9 - 14.1mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol	6.43
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	0.97
Saccharine sodique	-2.227
Hydroperoxyde de cumene	1.6
Isopropylbenzène	3.55

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acide hexanoïque, 2-éthyl-, diester avec tétraéthylène glycol 18268-70-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	La substance n'est pas PBT/vPvB
Saccharine sodique 128-44-9	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	La substance n'est pas PBT/vPvB
Isopropylbenzène 98-82-8	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG	non réglementé
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID	non réglementé
14.1 Numéro ONU	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR	non réglementé
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA	non réglementé
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Remarque : Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Isopropylbenzène 98-82-8	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Pays-Bas

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Isopropylbenzène	Present	-	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Hydroperoxyde de cumene - 80-15-9	75.	-

Polluants organiques persistants
non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Inventaires internationaux
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 - Nocif par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H320 - Provoque une irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
SCBA	Appareil respiratoire autonome		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date d'émission	23-janv.-2019
Date de révision	24-juil.-2023
Remarque sur la révision	Format mis à jour. Changement dans la classification du mélange.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité